

Emballages : faciliter le tri

Des consignes de tri plus lisibles

Les erreurs de tri sont encore fréquentes et coûtent chers à la collectivité.

Ces déchets non recyclables qui arrivent au centre de tri sont envoyés, après tri, à Naujac sur Mer pour y être enfouis. Au coût du tri s'ajoute donc un coût de transport et un coût d'enfouissement.

Les erreurs de tri les plus courantes sont les barquettes plastique et les pots de yaourt.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) travaille actuellement à une nouvelle signalétique.

Cette signalétique, apposée sur chaque emballage, permettra au citoyen-trieur de savoir à quel type d'emballages il a affaire. Elle devrait permettre une diminution des erreurs de tri.



Pas de barquettes polystyrène dans le bac jaune

Pression financière sur les fabricants



Les fabricants de blisters seront plus taxés à partir de 2011

Le 1er janvier 2011, ce sera l'heure de la mise en place d'une contribution majorée des emballages ménagers complexes, susceptibles de perturber les filières de recyclage ou de gêner le tri chez les particuliers.

L'objectif de cette réévaluation de la contribution est d'inciter les entreprises à privilégier autant que possible des emballages éco-conçus et de favoriser l'utilisation des matériaux faciles à transformer.

Le barème sera majoré de 20% pour les emballages comme les blister (plastique collé sur carton), et autres emballages plastiques associant plusieurs matériaux. Les fabricants vont-ils en profiter pour révolutionner les emballages auxquels ils nous ont habitués ? Affaire à suivre ...

Compactez vos bouteilles plastique



Un geste simple et efficace

- **Pour gagner de la place dans le bac**, et pouvoir y déposer d'autres emballages plutôt que de les jeter dans le bac des ordures ménagères,
- **Pour réduire la collecte**, en gagnant de la place, nous pouvons attendre la semaine suivante pour faire collecter le bac. Cela réduira le temps de collecte donc les coûts et la pollution,
- **Pour réduire les transports**, au centre de tri les bouteilles sont triées, compressées et expédiées vers le recycleur. Avec des bouteilles déjà compactées, la compression est plus efficace et le chargement est optimisé (moins de coûts et de pollution).

En bref ...

Réservation pour les visites de sites

Les visites guidées des sites du SMICOTOM (centre de tri et centre d'enfouissement) reprendront en septembre pour les particuliers et les groupes (associations, ...).

Pour bénéficier d'une visite guidée, il convient de contacter le service animation au 05 56 73 27 43, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ou par courriel à animation@smicotom.fr.

Vente de compost

Nous vous rappelons que le retrait du compost s'effectue de 8h30 à 10h30 et de 14h à 16h du lundi au vendredi.

Plus de renseignements au 05 56 73 27 40 ou sur www.smicotom.fr rubrique traitement.

Il y a un collecteur de textiles usagés près de chez vous ...

CARCANS : Route d'Hourtin,
CISSAC : Parking de la Mairie,
GAILLAN : Parking du stade,
HOURTIN : Parking du cinéma ,
LACANAU : Avenue de la Libération,
LESPARRE : Cours du Maréchal
LECLERC et derrière l'Eglise de Saint-Tréody,
LE VERDON : Rue des Mouettes,
PAULLAC : Quai Paul Doumer
SAINT-ESTEPHE : Parking de la mairie,
SAINT-LAURENT : Place du 8 mai 1945,
SAINT-VIVIEN : Parking du cimetière,
SOULAC : Rue Jean Goudineau,
VENDAYS : Parking de la salle des fêtes,
VERTHEUIL : Place du Monument aux Morts.